

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 18 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS
ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS SUD -
Modernisation et amélioration du rendement thermique du bâtiment de la
maternelle Neuve-Sainte-Catherine, située au 17, rue Neuve-Sainte-Catherine -
7ème Arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme relative aux études et travaux - Financement.**

21-37658-DAVEU

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du plan Ecole, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Maternelle Neuve-Sainte-Catherine est une école maternelle située à proximité du quai des Belges.

Cet ouvrage de type Jules Ferry accueille 233 élèves.

Aujourd'hui le système de chauffage n'est plus optimisé du fait du calibrage des canalisations d'alimentation ainsi que du fait du manque d'isolation thermique.

Cette opération consiste essentiellement à changer le réseau de chauffage qui n'est plus opérant du fait d'agrandissement et de modification disparate. Son dimensionnement est à revoir.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire Crèche et Jeunesse, année 2021, relative aux études et aux travaux, à hauteur de 210 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions, aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRÊTE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Sont approuvées la modernisation et l'amélioration du rendement thermique de la maternelle Neuve Sainte Catherine – située au 17, rue Neuve-Sainte-Catherine dans le 7^{ème} Arrondissement.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire Crèche et Jeunesse, année 2021, à hauteur de 210 000 Euros, pour les études et les travaux,.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions, aux taux les plus élevés possibles, auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tout document afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville. Elle sera imputée sur les budgets 2022 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU PLAN
ECOLE, DU BÂTI, DE LA CONSTRUCTION, DE
LA RÉNOVATION ET DU PATRIMOINE
SCOLAIRE
Signé : Pierre-Marie GANOZZI**